Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SWISS WORLD AIRWAYS (SWA)

L'Etat de Vaud refuse son aide financière

Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas libérer le solde de 1,6 million qu'il envisageait de souscrire en faveur de la compagnie aérienne Swiss World Airways (SWA). Le gouvernement vaudois estime avoir déjà joué son rôle en 1997 lorsqu'il a souscrit une tranche du capital de Fr. 900'000.--. Selon lui, il appartient maintenant aux investisseurs privés d'intervenir s'ils le jugent opportun.

Le Conseil d'Etat avait pris la décision de principe, en septembre 1997, d'entrer en matière sur une participation de 2,5 millions et d'autoriser le Service des transports et du tourisme du Département des infrastructures à souscrire une première tranche de Fr. 900'000.--.

Cependant, l'Exécutif cantonal ne s'est jamais engagé formellement pour le versement du solde de 1,6 million. Ce montant devait être libéré en vue d'une prise de participation ultérieure et non pour une opération de sauvetage, dont les contribuables vaudois feraient injustement les frais.

Selon un avis de droit, le Conseil d'Etat a tenu le seul engagement qu'il a pris, soit le versement de Fr. 900'000.-, et n'a aucune obligation de verser à SWA le montant de 1,6 million.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 décembre 1998

Mme Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d?Etat, tél. 021/316 60 10